

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/309

**RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

VU l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que ce rapport est présenté au Conseil municipal,

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau »,

PRENDRE ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TEL QU'ANNEXE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	25
CONTRE	4

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 07 JUIN 2021

Et de la publication, le 07 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le 07 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



RAPPORT

annuel 2019

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Bodilis
Commana
Guiclan
Guimiliau
Lampaul-Guimiliau
Landivisiau
Loc-Eguiner
Locmélar
Plougar
Plougourvest
Plounéventer
Plouvorn
Plouzévédy
Saint-Derrien
Saint-Sauveur
Saint-Servais
Saint-Vougay
Sizun
Trézilidé



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

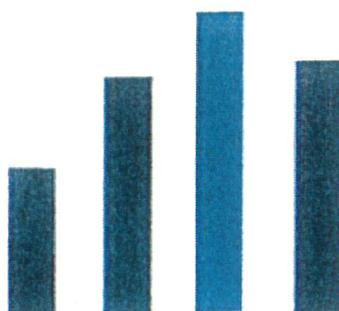
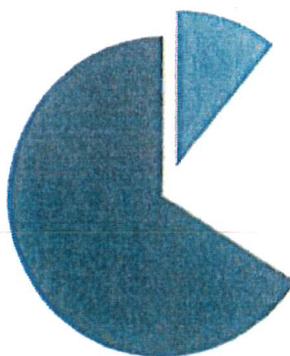
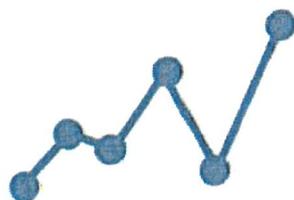
ID : 029-2-12901052-20210607-202130900-DE

INTRODUCTION

En vertu de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et le décret n°2000-404 du 14 mai 2000, Les maires des communes ou le président des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service.

Il a pour objectif de présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers de ce service.



1 LE TERRITOIRE

1.1 LES COMPETENCES

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence comprend :

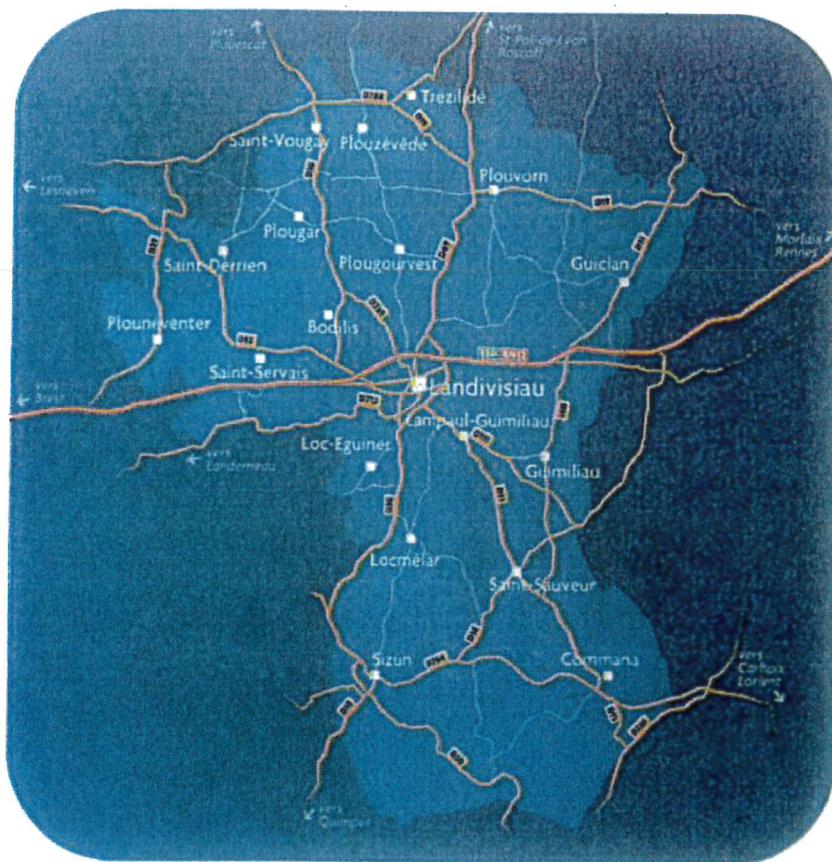
- la collecte sélective des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines exercée depuis 1999
- la gestion des déchèteries exercée depuis 2000
- la collecte et le traitement des ordures ménagères exercés depuis 2002

1.2 LE PERIMETRE

La CCPL exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur 19 communes:

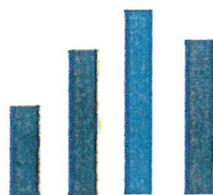
Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévéde, Saint-Derrien, Saint-Sauveur, Saint Servais, Saint Vougay, Sizun, Trézilidé.

Ce territoire représente 33 066 habitants (pop INSEE applicable au 1^{er} janvier 2019).



1.3 LA POPULATION

POPULATION en vigueur au 01/01/2019 Population municipale	
Bodilis	1 597
Commana	1 038
Guiclan	2 482
Guimiliau	1 024
Lampaul-Guimiliau	2 079
Landivisiau	9 079
Loc-Eguiner	386
Locmélar	459
Plougar	785
Plougourvest	1 397
Plounéventer	2 107
Plouvorn	2 851
Plouzévédé	1 792
Saint-Derrien	810
Saint Sauveur	809
Saint-Servais	799
Saint-Vougay	903
Sizun	2 260
Trézilidé	350
TOTAL	33 066



2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

2.1 ORGANISATION DU SERVICE

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, c'est à dire par des agents et du matériel propres à la communauté de communes.

Lors de la prise de la compétence de collecte, la CCPL s'est attachée à uniformiser le service sur l'ensemble de son territoire. Ainsi les 19 communes sont desservies 1 fois par semaine, à l'exception du centre-ville de Landivisiau aujourd'hui collecté 2 fois par semaine.

La collecte est réalisée en porte à porte sur la totalité du territoire.

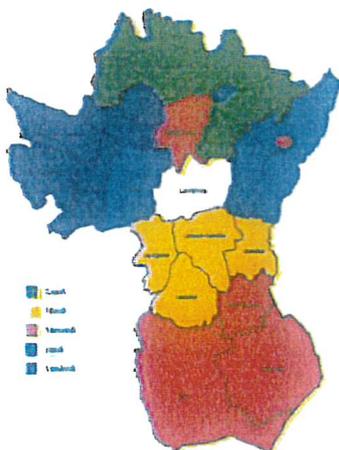
L'effectif de collecte se compose de :



- 4 chauffeurs à plein temps
- 6 agents de collecte à plein temps
- 1 agent polyvalent à plein temps
- 1 chef de service
- 1 chargée de communication
- 1 agent chargé de la redevance

De plus afin d'assurer le remplacement des agents absents (congés, arrêt de travail) ou de faire face au rattrapage des jours fériés, la CCPL fait appel à du personnel temporaire sous contrats à durée déterminée.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Le service dispose d'un parc de 5 bennes pour réaliser la collecte et d'un véhicule de service :

- 1 benne de 20m³ de 2012
- 1 benne de 20m³ de 2013
- 1 benne de 20m³ de 2016
- 1 benne de 22m³ de 2015
- 1 benne de 20m³ de 2018
- 1 fourgon 11m³ de 2002

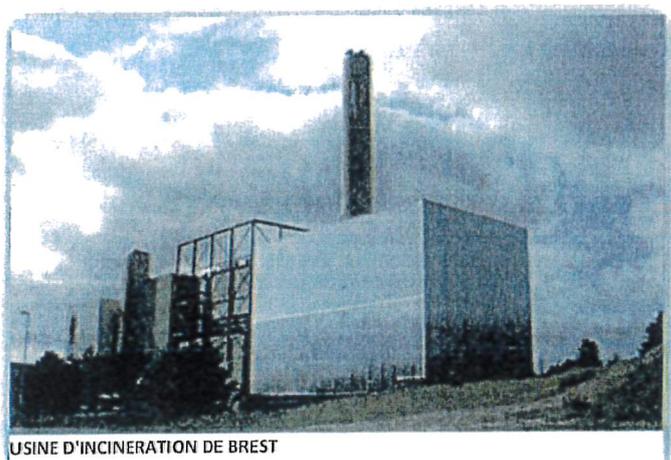
Le service de collecte réalise 19 tournées de ramassage par semaine. Les tournées sont réalisées avec un ou deux ripeurs en fonction de la charge de travail à réaliser.

Les véhicules de collecte transportent directement les

déchets vers l'usine de transfert, située à 20 km de Landivisiau. La totalité des ordures ménagères est collectée en conteneurs. La gamme des bacs comprend des conteneurs de 80, 120, 240, 360 et 750 litres. Lors du transfert de la compétence, la CCPL a repris gratuitement l'ensemble du parc de conteneurs appartenant aux communes. Les conteneurs sont aujourd'hui achetés par la CCPL et mis à disposition des habitants dans le cadre de nouvelles habitations ou du remplacement de conteneurs usagés.

2.2 LE TRAITEMENT

Depuis 2016, un centre de transfert des ordures ménagères est en service. Il est géré par une entente avec la CC du Pays de Landerneau Daoulas. La construction et la gestion de l'équipement sont donc mutualisées. Il a été construit à l'emplacement de l'ancienne usine de compostage gérée par le SIVALOM qui a été dissous.

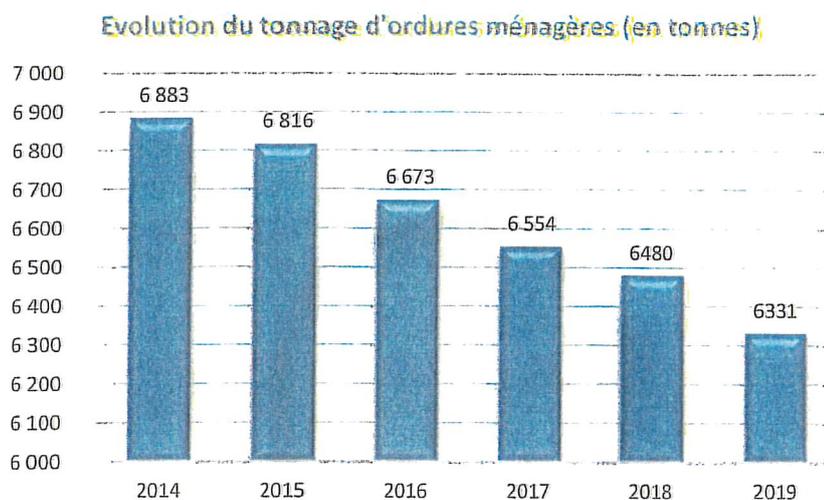


Les ordures ménagères sont ensuite envoyées en incinération à Brest ou à Briec.

En 2010, la CCPL a intégré la SPL Sotraval (Société de traitement et de valorisation des déchets). Sotraval développe des prestations pour le compte de ses collectivités actionnaires (dont la CCPL) dans une logique de partage des équipements de traitement (usine d'incinération, centre de tri TRIGLAZ).



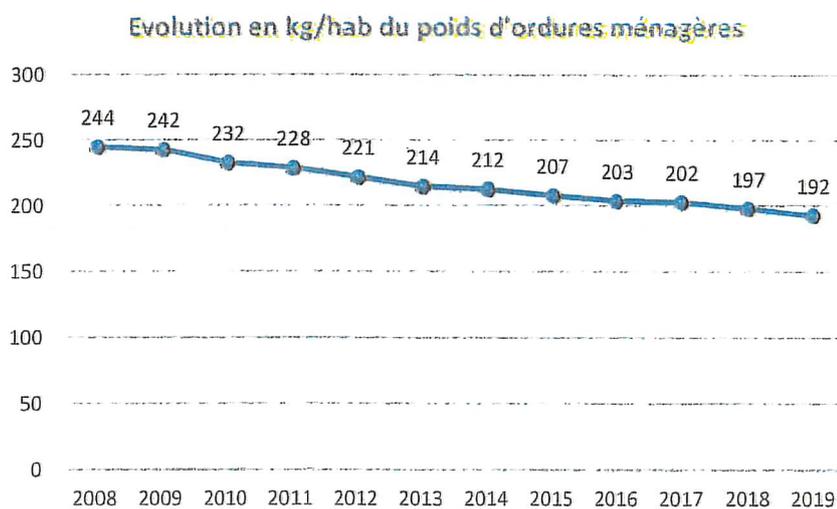
2.3 LES CHIFFRES DE LA COLLECTE



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué en 2019. La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est de 192 Kg par habitant et par an (pop 33 066 hab).

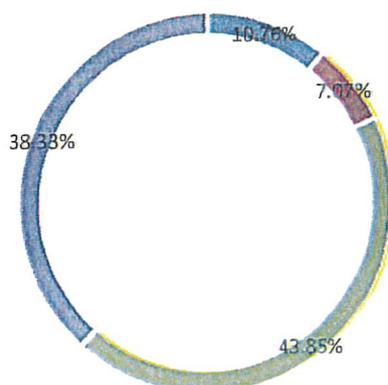
En 2019, les ordures ménagères ont été traitées de la façon suivante :

- 4 516,01 tonnes incinérées dans l'usine SOTRAVAL de Brest
- 1 995,20 tonnes incinérées dans l'usine du SIDPAQ de Bric



2.4 LE BILAN FINANCIER DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Répartition des charges du service collecte des ordures ménagères



- Amortissements (Conteneurs; Bennes, Gros entretiens)
- Charges de Fonctionnement (Poste encadrement et charge de structure)
- Charges de collecte (Personnel, carburant, entretien des bennes)
- Charges de Traitement des ordures ménagères

	2018	2019	évolution
Amortissements (Conteneurs; Bennes, Gros entretiens)	196 281,24 €	194 963,15 €	-0.67%
Charges de Fonctionnement (Poste encadrement et charge de structure)	107 465,11 €	128 045,48 €	19.15%
Charges de collecte (Personnel, carburant, entretien des bennes)	771 761,13 €	794 379,16 €	2.93%
Charges de Traitement des ordures ménagères	716 236,85 €	694 350,43 €	-3.06%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT	1 791 744,33 €	1 811 738,22 €	1.12%

	33007	33066
Cout par Habitant	54,28 €	54,79 €

	6480	6331
Cout par Tonne	276,50 €	286,17 €



3. LA COLLECTE SELECTIVE

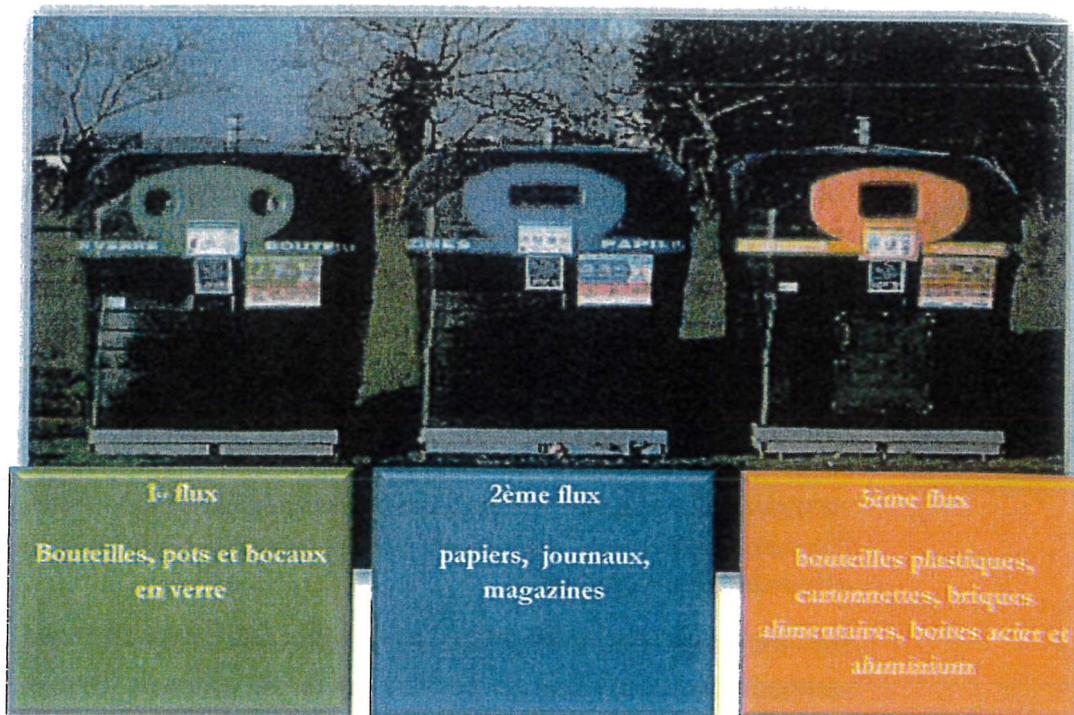
3.1 ORGANISATION

La collecte sélective des emballages ménagers a débuté au 1^{er} janvier 1999. Elle est réalisée par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques implantés sur l'ensemble des communes.

La Communauté de Communes est équipée de 83 points de collecte constitués de conteneurs d'une capacité de 4 m³.

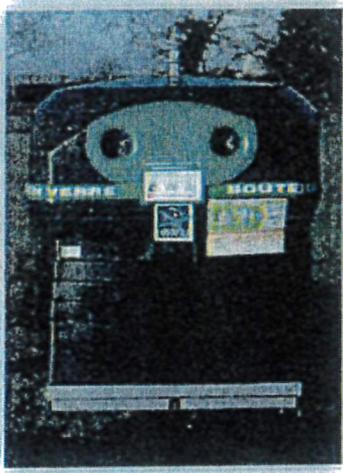
Le taux de couverture de ces points d'apports volontaires atteint 1 point multi-matériaux pour 500 habitants et permet à la CCPL de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10% sur l'ensemble des prestations de collecte.

Cette collecte, dite 3 flux, permet de récupérer sélectivement



La collecte sélective est confiée à l'entreprise SUEZ par l'intermédiaire d'un marché public de service, d'une durée de 3 ans. Cette société assure la collecte des matériaux. Les services de la CCPL se charge de contrôler la bonne exécution du marché.





Le verre est collecté par gravité au moyen d'un camion ampli roll équipé d'une grue dotée d'une pesée embarquée. Chaque conteneur est systématiquement pesé avant vidage. L'entreprise transporte ce verre directement vers l'usine de recyclage de St Gobain Emballages. Le verre servira à la production de nouvelles bouteilles.

Le papier est également collecté par gravité au moyen d'un camion ampli roll similaire à celui du verre. Les conteneurs sont également pesés individuellement. Le papier est ensuite acheminé vers le centre de tri TRIGLAZ à Plouédern.

Ce tri permet d'éliminer les déchets déposés par erreur dans les conteneurs papier et qui peuvent nuire au recyclage. Ces déchets constituent les refus de tri et seront ensuite incinérés à l'usine d'incinération de SOTRAVAL.

La CCPL a assuré la valorisation de ce papier en signant un contrat de reprise avec l'entreprise SUEZ. Le papier est valorisé sous la forme de papier recyclé destiné à la publication de journaux. Depuis 2006, La communauté de communes a également signé un contrat avec l'éco-organisme Eco Folio afin de bénéficier de nouveaux soutiens pour le tri et la valorisation d'une partie des tonnages de papier collectés. Une nouvelle convention a été signée en janvier 2013. En janvier 2018, Ecoemballages et Ecofolio ont fusionnés pour créer CITEO.



Les emballages sont collectés par gravité par grue pour les conteneurs emballages classiques. Les emballages sont ensuite vidés au centre de tri de Triglaz à Plouédern. Ce centre de tri moderne a été construit par SOTRAVAL qui regroupe l'ensemble des collectivités du Nord-Finistère. Comme le papier, les emballages y sont triés par matériaux et débarrassés des indésirables.

Les emballages triés sont ensuite mis en balles afin de faciliter leur manipulation et leur transport vers les usines de recyclage. Chaque repreneur prend à sa charge le transport des matériaux à partir du centre de tri. Les refus de tri de ce flux sont également redirigés vers l'usine d'incinération de Brest.

Les repreneurs des matériaux sont

Plastiques : Valorplast	Cartonnettes/Briques alimentaires : REVIPAC
Papier : Suez	Verre : Saint Gobain
Acier et aluminium : Guyot environnement	



Depuis mi-février 2018, la commune de Plougourvest est équipée de conteneurs à couvercles jaunes pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte en remplacement d'une collecte ordures ménagères tous les 15 jours.

Depuis, d'autres communes ont été équipées

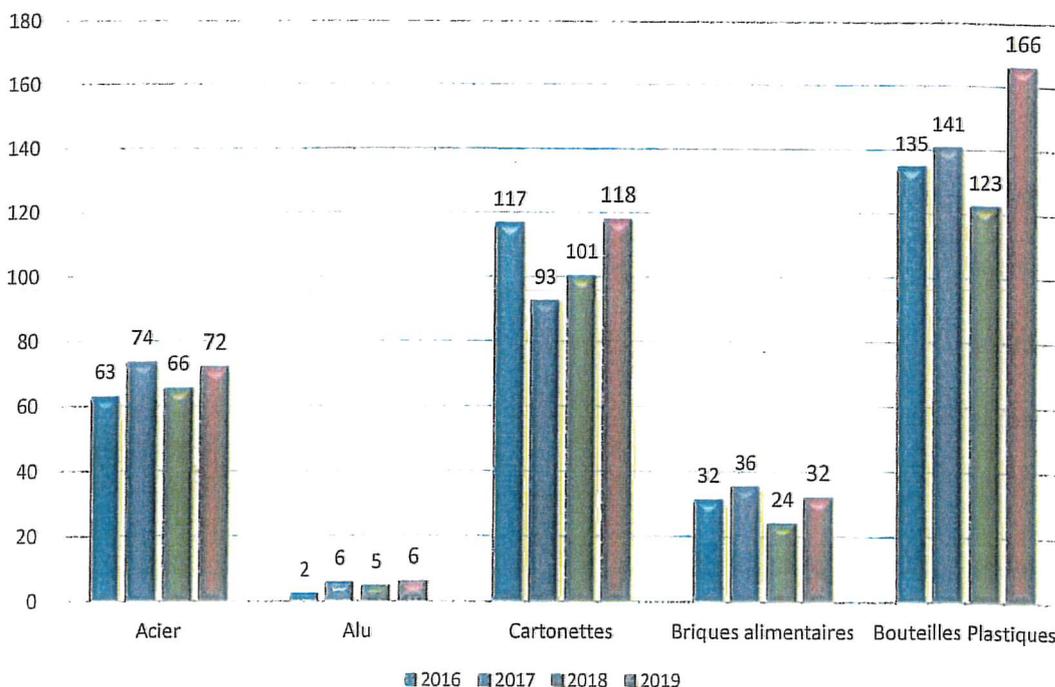
<i>Bodilis</i>	<i>Plougourvest</i>	<i>Plougar</i>	<i>Saint-Derrien</i>
<i>Saint-Servais</i>	<i>Plounéventer</i>	<i>Guiclan</i>	<i>Guimiliau</i>
<i>Locmélar</i>	<i>Loc-Eguiner</i>		

Les autres communes seront équipées suivant le planning suivant

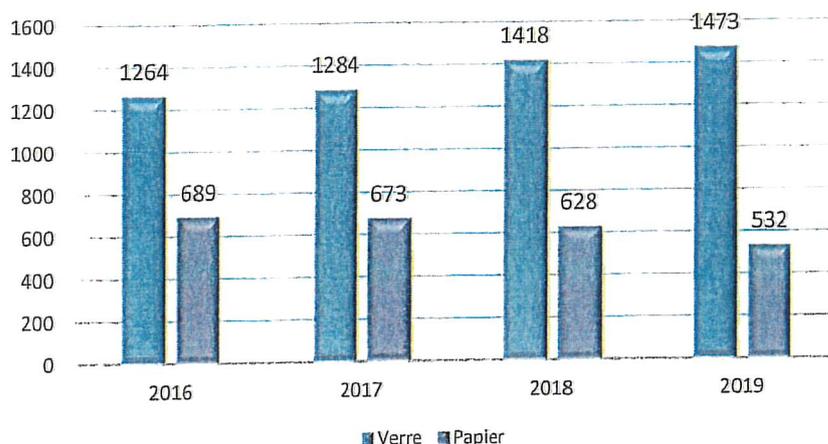
2020	<i>Plouvorn</i>	<i>Lampaul-Guimiliau</i>	
2021	<i>Commana</i>	<i>Plouzévéde</i>	<i>Saint-Vougay</i>
	<i>Sizun</i>	<i>Trézilidé</i>	<i>Saint Sauveur</i>

3.2 LE BILAN MATIERE

Evolution des performances en tonnes des matériaux



Evolution de la performance du verre et du papier



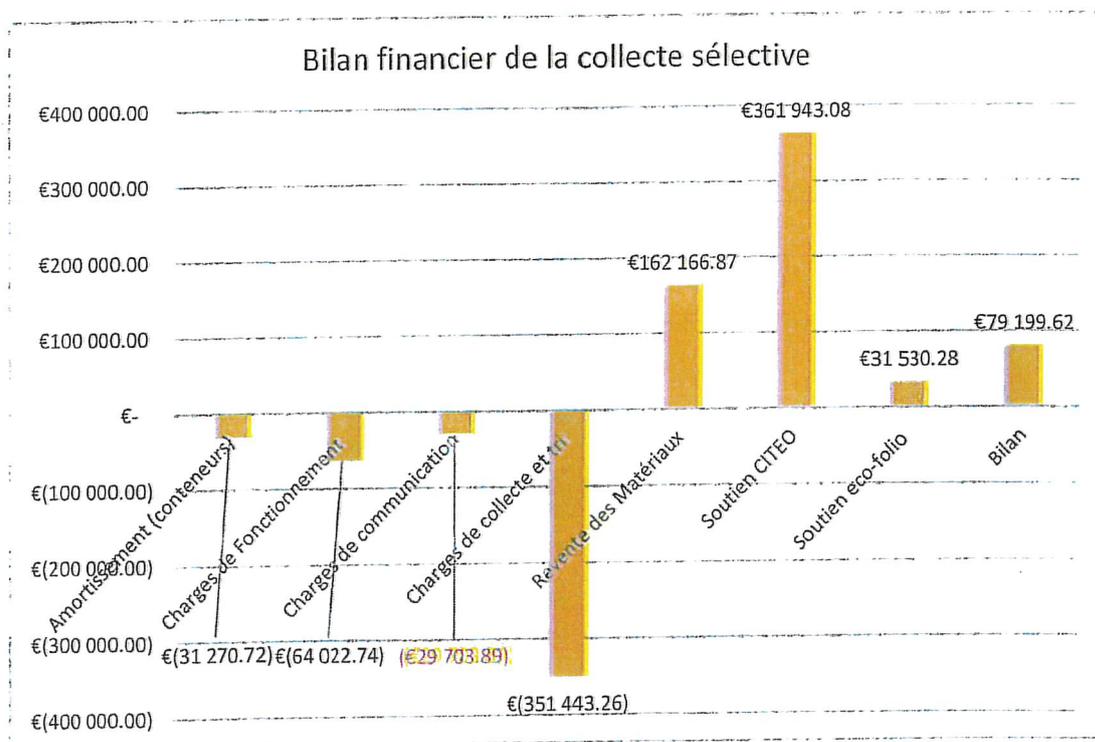
En 2019, la collecte sélective a permis de détourner 2 399 tonnes de matériaux du circuit de collecte des ordures ménagères.

3.3 LE BILAN FINANCIER

La CCPL a signé un contrat avec Eco-emballages pour la reprise des matériaux et le soutien financier de cette collecte. Un nouveau barème F a été signé au 1^{er} janvier 2018. Eco emballages est devenue CITEO.

Les soutiens financiers versés sont basés sur les critères de performance de tri. Plus le tonnage valorisé sera important et plus les soutiens seront importants.

Dans le même temps, la CCPL a choisi ses repreneurs de matériaux. Les collectivités du Nord Finistère se sont regroupées pour choisir entre la reprise par des repreneurs proposés par CITEO ou des repreneurs indépendants.

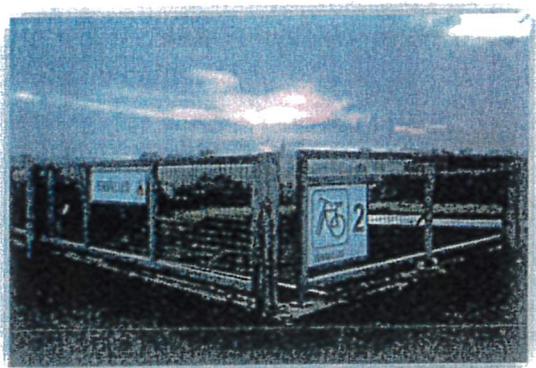


4. LES DECHETERIES

4.1 ORGANISATION

Depuis 2000, la CCPL est dotée d'un réseau de 3 déchèteries :

- Kervennou à Bodilis
- Croas Cabellec à Sizun
- Besmen à Plougourvest



La déchèterie de Kervennou - BODILIS

Elle est ouverte depuis 1993.

Elle a été rachetée par la CCPL au SIVOM de Landivisiau en 2000.

La déchèterie de Croas Cabellec - SIZUN

Elle est ouverte depuis 2000.

La déchèterie de Besmen - PLOUGOURVEST

Elle a été ouverte en 2001.

Ces déchèteries permettent de collecter les déchets ménagers qui de par leur nature ou leur volume ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. L'accès en déchèterie est gratuit pour les habitants de la CCPL ainsi que les habitants des autres collectivités.

En outre, la CCPL autorise les apports des déchets issus de l'activité des professionnels en déchèterie. Depuis le 1er janvier 2010, ces apports sont tarifés et soumis à certaines conditions d'acceptations (quantité, nature et volume).

Le gardiennage est assuré en régie par 4 gardiens de la communauté de communes :

- 2 agents à temps plein
- 1 agent à 33 H / semaine
- 1 agent à 26,25 H / semaine

	Horaires d'été 1 ^{er} avril – 30 septembre		Horaires d'hiver 1 ^{er} octobre – 31 mars	
	BODILIS	PLougourvest SIZUN	BODILIS	PLougourvest SIZUN
Lundi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
Mardi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H



Mercredi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H00
Jeudi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	Fermé	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	Fermé
Vendredi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
Samedi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H

Fermé les dimanches et jours fériés

4.2 LES PRESTATAIRES



ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés et transportés par l'entreprise RMB de Plougourvest ils transitent vers le centre de regroupement exploité par l'entreprise RMB puis sont orientés vers des centres d'enfouissement techniques ou usine d'incinération.



MÉTAUX

Les ferrailles sont transportées vers le site de l'entreprise RMB situé sur la commune de Plougourvest. La ferraille est ensuite cisailée et recyclée.



CARTONS

Les cartons sont transportés vers le centre de tri de Plougourvest exploitée par l'entreprise RMB. Là, ils sont conditionnés en balles de 1 à 1.5 m3 afin d'être transportés vers SUEZ. La CCPL perçoit un intéressement versé par les cartonnières pour la valorisation de ces cartons. Ces cartons sont également pris en compte par éco emballages et à ce titre font l'objet de soutiens financiers.



BOIS

Le bois est transporté par l'entreprise RMB vers une plateforme spécifique pour y être broyé. Les copeaux ainsi obtenus sont utilisés comme combustible pour alimenter les chaudières à bois destinées à chauffer les serres d'un producteur de tomates.



DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (pelouse, haie branches...) sont broyés sur la déchèterie par la société SOTRAVAL de Brest. Le broyat est acheminé en totalité vers une plate-forme de co-compostage agréée située sur la commune de Saint Servais, appartenant à la société Valorg-Elorn. Il sert de support pour le co-compostage des fumiers et des boues de station d'épuration. Le compost ainsi obtenu est utilisé comme amendement organique sur les terres agricoles.



GRAVATS / INERTES

Les gravats sont évacués et traités en centre d'enfouissement de classe 3 exploité par:

- L'entreprise Le Vourch de Sizun : site de la Motte



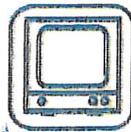
HUILES DE VIDANGE

- L'entreprise Louzouaen de St Servais : site du Douric
- L'entreprise Loussot de Plouvorn : site de Lescodan

Les huiles moteurs sont reprises par la société SARP agréée pour la collecte de ces déchets sur l'ensemble du département. L'huile collectée sera recyclée et réinjectée dans le circuit des huiles moteurs.

PILES
ET ACCUMULATEURS

Les piles et accumulateurs sont collectées par l'entreprise agréée COREPILE. La CCPL a signé une convention avec cette entreprise pour l'évacuation et le traitement de ces déchets. Cette opération est également gratuite pour la Communauté de Communes.

GROS
ÉLECTROMÉNAGERPETITS APPAREILS
MÉNAGERS

ÉCRANS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comprennent les écrans (moniteur téléviseur...), les gros électroménagers froids (réfrigérateur, congélateur...), le gros électroménager hors froid (lave-vaisselle, machine à laver...) et le petit électroménager en mélange (sèche-cheveux, outillage, lecteur dvd...). Ces déchets sont collectés par l'entreprise Véolia de Quimper pour le compte de l'éco-organisme Ecosystèmes. Les 4 flux suivent des filières de retraitement spécifiques afin de subir une dépollution et permettre le recyclage ou la destruction des différents composants de ces déchets. Cette collecte est réalisée depuis novembre 2008.



TEXTILES

Les textiles sont collectés par l'association Abi 29, tous les textiles sont acceptés qu'ils soient en bon état ou en mauvais état. Les articles de maroquinerie sont aussi acceptés. Les vêtements en bon état seront remis dans le circuit des vestiaires (friperies solidaires...) et les vêtements en mauvais état seront transformés en chiffons d'essuyage ou en matériaux d'isolation.



AMEUBLEMENT

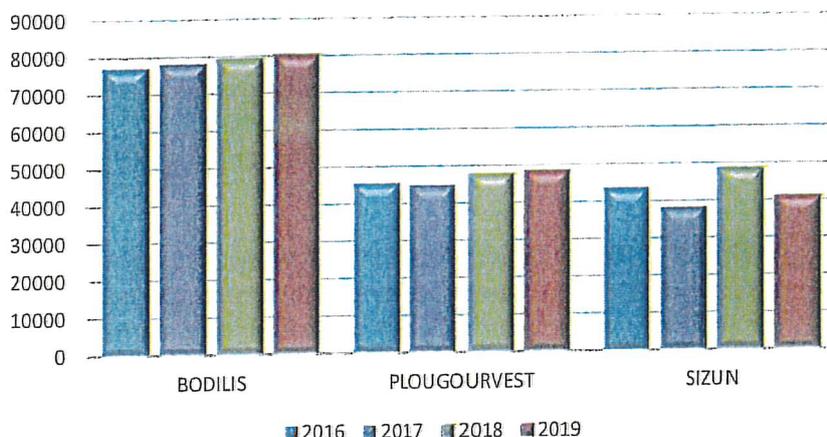
Le mobilier est récupéré à la déchèterie de Bodilis depuis le 01 octobre 2014 et à Sizun depuis mars 2017. Cette benne est soutenue par l'éco-organisme Eco-mobilier. La collecte est assurée par Les Recycleurs Bretons. Ces déchets sont ensuite orientés vers le centre de tri « Haute Performance » de Saint-Thudon à Guipavas, exploité par les Recycleurs Bretons. Les matériaux sont recyclés ou transformés en combustible solide de récupération (CSR).

DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES

Les déchets dangereux spécifiques sont les déchets de peinture, produits phytosanitaire, aérosols... Ces déchets sont collectés par l'entreprise CHIMIREC via l'éco-organisme éco-DDS.

4.3 FREQUENTATION DES DECHETERIES

Evolution de la fréquentation des déchèteries



4.4 VOLUMES COLLECTES

Matériaux (en T)	2018	2019
Mobilier	475	708
Encombrants	3 499	3 730
Bois	236	229
Cartons	183	184
Ferrailles	354	391
Gravats	4 754	9 128
Déchets verts	7 826	9 127

Matériaux (en T)	2018	2019
Verre	282	
Huile vidange	16.2	2.4
Batteries	7.8	6.4
Piles	4	3.9
DMS	15*	15*
D3E	285	295
Textiles	127	134

*(manque ecoDDS)

4.5 BILAN FINANCIER DES DECHETERIES

	2018	2019
Amortissement (construction des déchèteries)	20 353.68 €	20951.26€
Charges de Fonctionnement (encadrement et charge de structure)	57 814.79 €	64022.74€
Charges de collecte (Personnel, entretien des déchetteries, transport)	279 572.47 €	287 241.90€
Charges de traitement	616 379.32 €	707 827.31€
Sous total Charges	974 120.26 €	1 080 043.21€
Revente des ferrailles	46 088.42 €	50 160.26€
Revente des Cartons	16 989.90 €	14 770.52€
Soutiens à la collecte des déchets électriques et électroniques	19 428.72 €	20 680.52€
Soutiens Eco DDS	3 141.16 €	2 513.85€
Soutiens Eco Mobilier	14 801.18 €	22 879.30€
Facturation des professionnels	24 378.50 €	25 567.50€
Soutiens EcoTLC TEXTILES	3 297.40 €	3297.40€
Sous Total Produits	128 125.28 €	139 869.35€
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT	845 994.98 €	940 173.86€
Nombre d'habitant	33 007	33 066
Coût par habitant	25,631 €	28,43€

5. BILAN FINANCIER GLOBAL DU SERVICE

	2018	2019	écart	Prix par habitant
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	1 791 744 €	1 811 738,22€	+19 994€	54.79€
DECHETTERIES	974 120 €	1 080 043,21€	+105 923€	32.66€
COLLECTE SELECTIVE	473 226 €	476 440,61€	+ 3 214€	14.40€
TOTAL	3 239 090 €	3 368 222€	+129 132€	102€
Recettes de collecte sélective	460 893€	555 640,23	+94 747€	-16.8€
Recettes Déchetteries	128 125 €	139 869,35€	+11 744€	-4.23€
TOTAL Recettes	589 018€	695 510€	+106 492€	-21€
BILAN	2 650 072€	2 532 843€		80.82€



6 LE FINANCEMENT DU SERVICE

Pour financer le service de collecte et d'élimination des déchets, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a opté pour l'application d'une Redevance Ordures Ménagères (ROM)

À quel sont les Redevance Ordures Ménagères ?

La Redevance Ordures Ménagères (ROM) permet de financer non seulement la collecte des ordures ménagères, mais aussi leur élimination. Son montant comprend les coûts des équipements (bacs de collecte, bennes de ramassage, ...), du personnel de collecte, du transfert et transport des déchets vers les sites d'élimination et de traitement. Les tarifs de la redevance ordures ménagères sont votés annuellement par le conseil communautaire avant le 31 décembre en fonction du coût réel du service.

Qui est redevable ?

La redevance ordures ménagères est due par l'ensemble des usagers des services de collecte, qu'ils soient propriétaires ou locataires du logement. Sont également redevables les propriétaires de maisons secondaires ainsi que les entreprises, les artisans, les commerces, les professions libérales et les établissements scolaires

Bilan de la redevance ordures ménagères

	MONTANTS	ETATS DES RESTES	MONTANTS ENCAISSES
2013	1 914 320,97 €	289,70 €	1 914 031,27 €
2014	1 913 986,88 €	2 709,16 €	1 911 277,72 €
2015	1 954 929,33 €	21 535,87 €	1 933 393,46 €
2016	1 980 570,78 €	42 063,08 €	1 938 507,70 €
2017	2 184 318,7 €	57 147,57 €	2 127 171,13 €
2018	2 255 283,35 €	84 945,73 €	2 170 337,62 €
2019	2 311 482,72€	63 162€	2 248 320,72€

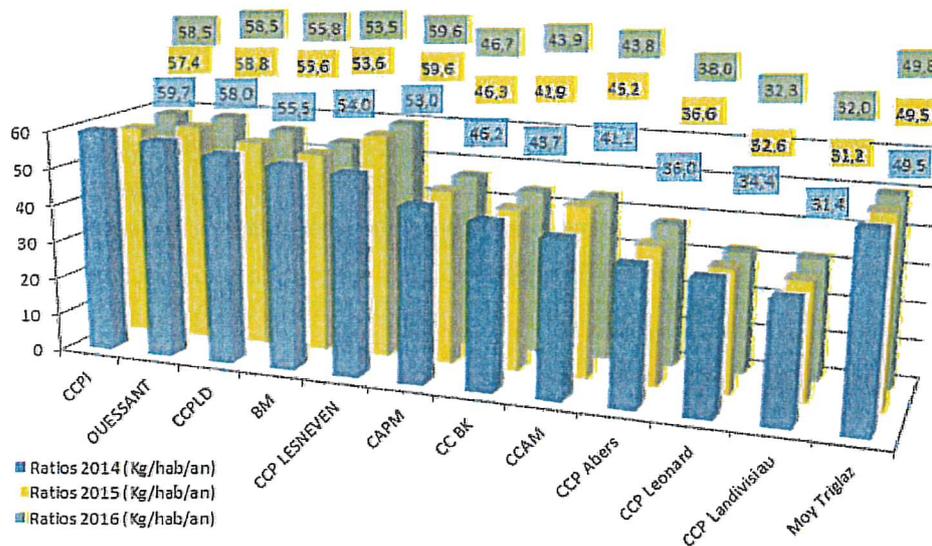
Chiffres au 17/04/2020



7. OU NOUS SITUONS NOUS PAR RAPPORT A NOS VOISINS EN COLLECTE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER?

7.1 PERFORMANCES DE COLLECTE ET VALORISATION DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

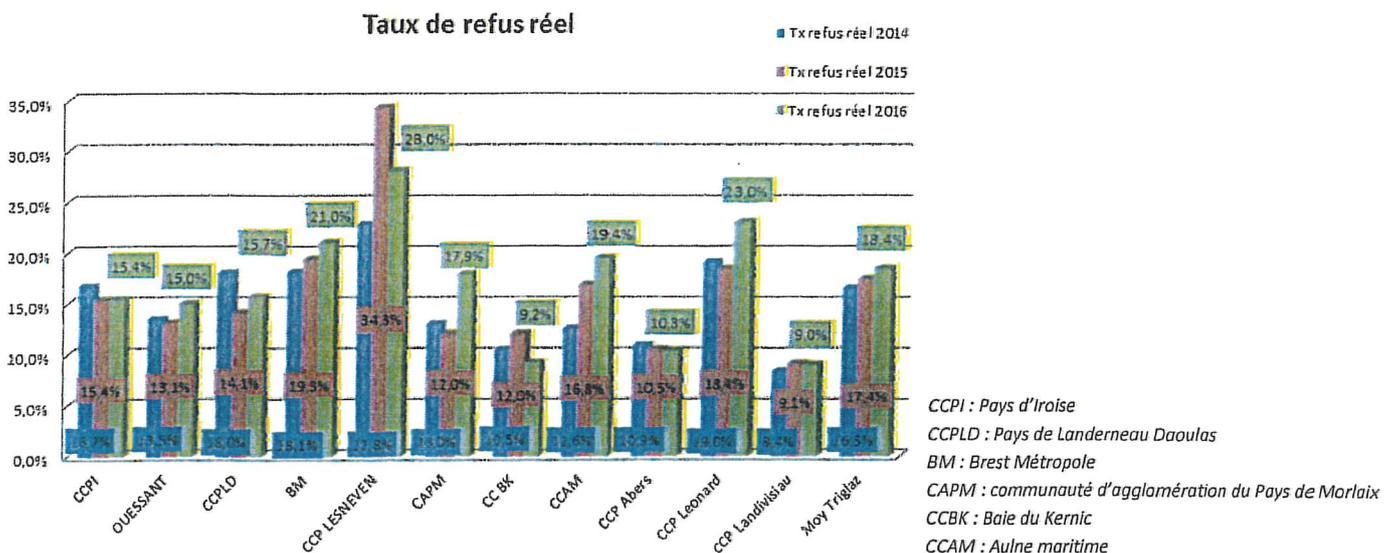
LA CCPL est la dernière du classement en performance de tri.



Ratios collectés Kg/hab/an

7.2 TAUX DE REFUS DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

Le taux de refus, ce sont toutes les erreurs de tri.



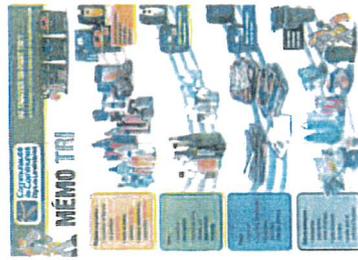
8 COMMUNICATION SUR LES DECHETS

8.1 LA COMMUNICATION TOUT PUBLIC

8.1.1 Outils d'information sur les démarches de tri GUIDE DU TRI ET



Memo-tri



MODE DE DISTRIBUTION

Mise à disposition dans les mairies, à la CCPL, dans le kit nouvel habitant

Distribution lors d'action de sensibilisations (écoles, porte-à-porte, mise à disposition de composteurs.)



Envoyé en préfecture le 07/06/2021
Reçu en préfecture le 07/06/2021
Affiché le
ID : 029-212901052-20210607-202130900-DE

8.1.2 OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES CONSIGNES DE TRI

LES VOILES DE TRI

Les voiles de tri sont des moyens simples à mettre en place lors d'une manifestation pour désigner les points tri sur les manifestations disposant de bacs de collecte sélective.

LE KIT NOUVEL HABITANT

Tous les mois nous recevons les adresses des personnes arrivant sur le territoire. Nous en profitons pour leur diffuser les consignes de tri. Le kit contient un guide du tri et/ou mémo tri, un courrier, une fiche de renseignement ROM.

8.1.3 RELATIONS PRESSE

Les relations presse sont toujours utiles dans la communication sur le tri. A chaque manifestation, les correspondants locaux ont été prévenus et un communiqué de presse a été rédigé.

En 2019 il y a eu 34 articles en lien avec les déchets dans les 2 principaux journaux quotidiens de la région : Le télégramme et l'Ouest –France.

8.1.4 LES MAGAZINES

LES BULLETINS MUNICIPAUX

Depuis 2007, de vrais liens se sont tissés entre l'ambassadrice du tri et les secrétaires de mairie qui diffusent régulièrement des informations sur le tri dans les bulletins municipaux.

Outre l'avantage de ne pas engendrer de coût supplémentaire (comme une lettre de tri), les bulletins municipaux sont surtout mieux lus par la population qui est en attente d'une information de proximité.

Les secrétaires de mairies soutiennent cette démarche de proximité en diffusant, dans la mesure du possible, les articles proposés une fois par mois par l'ambassadrice du tri. Cela permet aussi de garder un lien permanent avec les secrétaires, personnes relais auprès des habitants.

Novembre : réparation / remplacement des conteneurs + rappel TRI

Décembre : BDMMPZD + dépôts sauvage (Plougar)

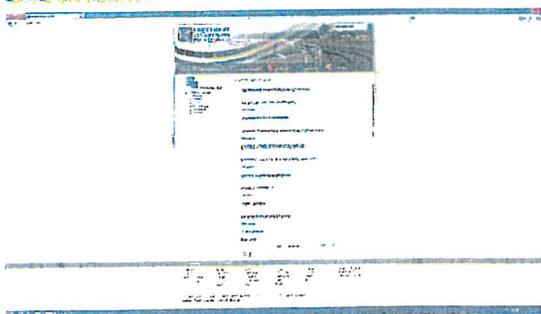
PAYS DE LANDI

Un Pays de Landi est sorti au printemps 2019. Un article était consacré au mode de vie 0 déchet.



3.1.5 INTERNET

SITE INTERNET



Le site a été mis à jour régulièrement notamment au niveau des animations et des actualités du service.

PAGE FACEBOOK

Depuis 2015, la communication se fait aussi sur la page Facebook de la CCPL, divers articles ou informations sont partagés.

Un groupe fermé « Groupe 0 déchet du Pays de Landi » créé le 20/07/2017, permet de rassembler des personnes du territoire étant dans la démarche de réduction des déchets. D'autres informations et échanges y sont diffusés.

3.1.6 SIGNALETIQUE

CONSIGNES DE TRI

Retirage de 20 autocollants « papier », 30 autocollants « emballages », et 30 autocollants « verre ».



Le suivi des points tri est assuré par l'ambassadrice de tri, les autocollants dégradés sont changés au fur et à mesure, à l'automne les autocollants dégradés ont été. Une photothèque des conteneurs de tri est tenue à jour de tous les points tri (mise à jour octobre 2019).

Cette année, des nouvelles implantations ont vu le jour :

- Plouénéventer, 2 nouveaux points : parking au croisement des rues Louis Blériot et Maryse Bastier ; parking rue de Mézarnou



- Saint-Derrien, 2 nouveaux conteneurs : Lesvéoc, parking du terrain de foot ; parking de la salle polyvalente ;
- Plougar, 1 nouveau conteneur : parking de la salle polyvalente
- Saint-Servais, 1 nouveau conteneur : parking Le Manez

Pour contrer le taux de refus toujours en augmentation, l'autocollant a été remis sur les conteneurs non équipés.



CONSIGNES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES

L'agent qui livre les conteneurs ordures ménagères colle un autocollant à chaque livraison. Cet autocollant a été créé dans le cadre du plan verre 2015.

Retirage de 200 exemplaires.



8.2 LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

8.2.1. METTRE EN PLACE DES CONTRÔLES DE PROXIMITÉ

Pour augmenter les performances de tri des habitants de la CCPL, des contrôles ont été effectués par les agents de collecte. Au bout de 2 contrôles positifs (la poubelle contient 1 déchet recyclable), la poubelle n'est pas collectée.



8.2.2. SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETS LIÉGÈRES

Le suivi régulier des caractérisations permet de mettre le doigt sur des déchets particuliers qui posent problème et de suivre de près l'évolution du taux de refus. En cas de problème important, l'erreur peut faire l'objet d'un article dans les bulletins municipaux.

En 2019, le taux de refus est de 25.99%, stable par rapport à l'année dernière (27.35% soit une baisse de 5.23%).

En porte à porte le taux de refus est plus faible 12.31 %.



8.3.8 LES ATELIERS D'ÉCHET

Les ateliers proposés en 2019 :

- Confection de 2 déodorants par Isabelle Lamour (Natu'raw) – 14/01 – 18h30 à La Sphère
- Confection d'un lot de lingettes lavables par Marina Dosso – 10/01 à 10h à La Sphère
- Confection de tawashi – 23/03 – 10h à La Sphère
- Tous au compost : comment réutiliser ses déchets au jardin ?

Le broyage à la tondeuse et la culture en lasagnes n'auront plus de secret pour vous !
Rencontre avec les jardiniers de Vert le jardin vendredi 5 avril de 14h à 17h à la déchetterie de Bodilis

Des gestes et astuces zéro déchet ont été donnés aux personnes du groupe zéro déchet tout au long de l'année.



8.4 LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

8.4.1 L'OFFRE DE COMPOSTAGE

Depuis le mois d'Avril 2012, la CCPL met à disposition des habitants des composteurs, 2 modèles sont proposés :

- Un modèle bois de 400L (21 € pour un premier composteur ou 47€ pour un second)
- Un modèle plastique de 440L (22 € pour un premier composteur ou 50€ pour un second)

Depuis 2012, **1373 composteurs** ont été vendus. Les distributions ont lieu à la CCPL.
En 2019, 116 composteurs ont été distribués.

Des composteurs ont été mis en place dans certains établissements pour relayer les informations dans les écoles et centre de loisir. Cette année, nous avons eu une demande de la part du Lycée du Léon à Landivisiau.

8.4.2 COMMUNICATION AVEC LES ÉLUS

Pour chaque action menée sur le tri, le maire de la commune concernée et l' élu de la commission environnement ont été invités : animations scolaires...

8.4.3 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations scolaires ont été proposées pour l'année scolaire 2018-2019. 38 interventions ont été faites, soit 964 élèves. Des visites du centre de tri ont été réalisées pour 504 élèves.

Concernant les visites de centre de tri, 4 classes ont pu visiter le centre de tri via le fonds de dotation Mer, un partenariat entre Océanopolis et Triglaz notre centre de tri.



9 LES FAITS MARQUANTS

- Continuité de la mise aux normes des déchèteries par la mise en place de réserve incendie sur nos 3 sites.
- Création du poste de responsable de la collecte des déchets, recrutement d'un nouvel ambassadeur du tri.
- Déploiement des conteneurs à couvercles jaunes : Guiclan, Saint-Derrien, Plougar, Saint-Servais, Plounéventer, Bodilis.
- Renouvellement de la convention EcoDDS pour 6 ans.
- Arrivée d'un nouveau véhicule de collecte en 2019 de la marque SCANIA avec benne et basculeur Terberg.